

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
5 — 37 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On lit dans le *Peuple français* :

Notre correspondant de Madrid nous fait part d'un bruit étrange et fort accrédité, qui circule en ce moment dans la capitale.

On prétend que l'escadre espagnole actuellement en route pour Toulon, relâcherait auparavant à Valence (Grao), où elle serait passée en revue par l'amiral Topete, ministre de la marine, qui, d'accord avec le gouverneur général de la ville, profiterait de cette circonstance pour proclamer roi d'Espagne le duc de Montpensier.

On ajoute toutefois que le contre-amiral Antequera, commandant l'escadre, serait loin de partager les vues du ministre, et qu'il aurait en conséquence obtenu un congé en se faisant remplacer par le contre-amiral Bolo.

D'autre part, il paraît aussi que le général Prim, qui ne peut ignorer ces faits, se tient sur la plus grande réserve, dans l'expectative des événements.

Les journaux de Madrid publient un manifeste de D. Carlos aux Espagnols.

On continue de regarder comme très-probables de prochaines modifications ministérielles.

Le gouvernement autrichien s'occupe activement d'introduire de nouvelles réformes dans l'organisation de son armée et de sa flotte. Après s'être occupé de l'équipement et de l'armement de l'infanterie, le général de Kuhn, ministre de la guerre, d'accord avec le

conseil supérieur de l'armée, vient de prendre une mesure radicale à l'égard de la cavalerie austro-hongroise. — Le rôle de la grosse cavalerie n'ayant plus la même importance qu'autrefois, en raison de l'existence des armes à longue portée, il a été arrêté qu'à l'avenir toute la cavalerie serait réduite à un type unique, c'est-à-dire à celui de « cavalerie demi-légère. »

Quant à la marine de guerre, le gouvernement, poursuivant avec persévérance la création d'une flotte de combat, vient d'ordonner la construction à Trieste de deux nouvelles frégates cuirassées qui s'appelleront : le *Custozza* et l'*Archiduc-Albert*. Ces deux navires seront identiques à la *Lissa*, frégate cuirassée à éperon d'un type vraiment remarquable.

L'agitation provoquée par le clergé, à Linz, en vue de pousser la population à protester contre la conduite du gouvernement à l'égard de Mgr Rudiger, vient de produire les résultats les plus inattendus.

Un meeting populaire, réuni pour délibérer sur cette question, a voté une résolution déclarant en substance que, l'évêque de Linz ayant désobéi ouvertement à la loi, et le clergé en général faisant tous ses efforts pour combattre l'état de choses actuel et détruire les libertés concédées depuis 1866, il était du devoir du gouvernement de se libérer complètement du concordat et de laisser le clergé livré à ses propres forces.

On lit dans le *Morning-Post* : « Un projet consistant à construire pour le Danube deux monitors en fer, avec une tour mobile, a été

adopté en principe par le gouvernement autrichien et ne tardera pas à être exécuté.

D'après la *Nouvelle Presse libre*, parmi les correspondances diplomatiques que renfermera le *Livre rouge* d'Autriche, destiné à paraître prochainement, doit figurer une pièce qui exprime l'intention du cabinet de garder une attitude très-réservée vis-à-vis du futur concile.

On ne parle en ce moment à Berlin que de la retraite temporaire du comte de Bismark, qui, pour raison de santé, abandonne à M. Von der Heydt, ministre des finances, la présidence du cabinet. Le séjour que doit faire le chancelier fédéral à Varzin est subordonné aux favorables résultats qu'il espère recueillir de cette villégiature. La plupart des ministres du roi Guillaume prendront aussi des vacances dans quelques jours, et M. Von der Heydt lui-même laissera quelque temps Berlin pour aller faire une cure aux eaux de Carlsbad.

Entre autres bruits auxquels donne lieu le départ pour Varzin du chancelier fédéral, on croit savoir que ce voyage serait motivé moins par le fâcheux état de sa santé que par un différend survenu entre lui et le ministre de la guerre, M. de Roon.

Le ministère de la guerre prussien s'occupe actuellement d'une complète réorganisation du cadre des officiers supérieurs et officiers généraux de l'armée. Un grand nombre de promotions ont eu lieu ces jours-ci, et des récompenses ont été accordées dans tous les corps, comme aussi dans la marine.

Les séances du concile seront divisées en trois catégories : publiques, semi-publiques et secrètes. Les séances secrètes étant exclusivement réservées à l'épiscopat, les ambassadeurs des puissances catholiques n'y assisteront pas en personne, ils y seront remplacés par un des membres de leur épiscopat. Dans tous les cas, ils pourront toujours adresser au synode général les communications de leurs gouvernements.

Le gouvernement italien vient, par un récent décret, d'autoriser la levée des jeunes gens nés en 1848 dans toutes les provinces du royaume. Le contingent de première catégorie a été fixé à 40,000 hommes.

Le voyage que va faire le général La Marmora, qui se rend en Suède, n'a, assure-t-on, aucun caractère diplomatique. Le roi Victor-Emmanuel a seulement désiré envoyer ses félicitations à la cour de Stockholm, à l'occasion du mariage de la fille unique du roi Charles XV avec le prince-héritier de Danemark, par un de ses officiers d'ordonnance.

ÉCHOS DE LA CHAMBRE.

Le Corps-Législatif a validé dans sa séance du 2 juillet, les élections de MM. de Dalmas, Houssard, de Quinemont, Vendre, Grévy, Gagneur, Darracq, Tassin, Dessaignes, Dorian, Bouchetal-Laroche, de Chastellux, Guyot-Montpayroux, Anselme Fleury, Nogent-St-Laurens, Vignat, Dollfus, de Richemont, Berger, Louvet, Auvray, de St-Germain, Daru, Goerg, Perrier, Lespérut, Steenackers, Mercier, d'Osmonville,

PEURLETON.

12

LA FILLE AU COUPEUR DE PAILLE,

PAR RAOUX DE NAVERY.

(Suite.)

Aubin suivit les conseils du curé et réussit à masquer son visage pour les serviteurs et pour son frère : il chantait ! on le croyait joyeux ; mais Armelle lui demanda d'une voix douce : « Qu'avez-vous donc pour être si triste ? » et sa mère l'embrassant lui murmura tout bas : « On t'a fait du chagrin ? »

Aubin sourit à sa fiancée et ne répondit pas à sa mère : il avait peur d'éclater en sanglots.

Patriarche allait, venait, chantonnait, bourdonnait. Il augmenta les gages de Pierrot, donna des souliers à Baptiste et une cravate à Yaume. Cloche-Pied eut deux chemises de toile rousse. Chaque pauvre qui se présentait à la porte recevait un chateau de pain et buvait un verre de cidre.

Yves regardait en dessous ; les garçons criaient comme des coqs ; Armelle demeurait silencieuse. Quand elle voyait Aubin, elle sentait comme un malheur entre eux.

Pendant ce temps, Daniel prenait le chemin de la ferme de Patriarche.

Il vit le fermier dans le jardin, sarclant des plates-bandes, et, sans ambages, allant droit au fait, parce qu'il voulait en finir, il lui annonça qu'il reprenait sa fille.

— Pourquoi en faire ? demanda le fermier.

— Je n'ai pas de raison à donner, dit le coupeur de paille, c'est ma fille, et j'ai la loi pour moi.

— J'aurai la conscience des honnêtes gens, dit Patriarche ; jusqu'à ce que la loi t'autorise à venir l'arracher de ma famille et de ma maison, je te défends de passer la clôture de la ferme. Va quérir la force, je garde Armelle.

Daniel n'objecta rien et partit. Gorju l'attendait de pied ferme. Le coupeur de paille apprit alors que les droits les plus sacrés sont aliénés par la débauche, et que sous le toit que déshonore le scandale, la fille peut refuser de mettre le pied.

Daniel se sentit pris de rage. Il voulait assassiner le curé, Gorju, Patriarche et Aubin.

« Je ferai un coup, répétait-il, je ferai un coup. »

Il ajouta : « Allons boire : les bons conseils sont au fond des pots ! »

Il entra chez Machecoul.

Le cabaretier cligna de l'œil.

« On vous attend ! » dit-il.

Le coupeur de paille monta l'escalier.

Yves, assis devant une table graisseuse, avait six bouteilles et un carafon d'eau-de-vie à côté de lui.

« Ça va mal ! dit Daniel, il s'agit de s'entendre. Ils sont tous noirs comme des taupes et font leur chemin comme elle, en dessous... Faudrait les jouer ! et pour les jouer faudrait être malin ! Je sais couper la paille et faucher le foin, y'a tout ! Un coup de poing à l'occasion, ou même de fourche, passe encore ;... mais une idée, je n'en ai pas d'idée... Patriarche ne veut pas me rendre Armelle, et le drôle de l'affaire c'est que vous êtes deux à la demander pour femme.

— Ah !

— Et l'autre, c'est...

— Malo ?

— Non !

— Hubert ?

— Non ! ce ne serait qu'amusant, elle, Armelle, riait en faisant sa renchérie... C'est ton frère...

— Aubin ?

— Lui-même.

— Tonnerre ! cria Yves en brisant une bouteille.

— Attends ! attends ! je n'ai pas dit à ton père pourquoi je voulais Armelle. L'abbé Kerdrec le sait et se tait. Il aurait peur de faire de la peine à ton frère...

Mais Patriarche m'a défendu de mettre le pied sur ses mottes de terre, et Gorju m'a dit que j'étais un homme immoral.

— C'est vrai, dit Yves avec conviction.

— Or, la loi laisse, il paraît, ma fille à ton père.

— Parce que tu es un homme immoral.

— Eh bien ! après ? on est ce qu'on peut,

— Et si tu devenais un homme moral ?

— Moi !

— Oui, toi !

— Ça serait farce ! dit l'ivrogne.

— Et habile ! ajouta Yves.

Daniel ne comprenait pas.

« Il faut épouser la Gervaise ! » reprit le jeune homme après un moment de silence.

Le coupeur de paille eut le frisson.

« Non, pas ce moyen-là, dit-il.

— Alors chasse-la.

— Elle me fait peur, elle m'assassinerait.

— Je te donnerai quatre mille francs au lieu de trois, et tu épouseras la Gervaise. Le jour de tes noces, Gorju ne pourra pas dire que tu es un homme sans mœurs, et on te rendra ta fille.

Une lueur brilla dans l'âme ténébreuse de cet homme.

« C'est joliment canaille, ce que tu me conseilles là,

Drouot, Chevandier de Valdrôme, Millon, Benoist, Chadenet, de Champagny, de la Monneraye, Dupuy-de-Lôme, Liégeard, Lejoindre, de Boucaumont, Plichon, Kolb-Bernard, Desrotours, Brame, Boduin, Pinard, Hamoir, duc de Mouchy, de Plancy, Barrillon, Grollier, baron de Mackau, Sens, Jourdain, Martel, Mathieu, Mège, Christophe, de Barante, Labat, Jubinal.

Samedi, 28 nouvelles élections, dont celle de M. Schneider, ont été validées, et portaient le total à 159.

L'élection de M. Durand est vivement combattue par M. Jules Simon.

On lit dans l'Opinion Nationale :

« L'interpellation du tiers-parti est toujours l'objet des conversations dans la salle des Conférences. Le nombre des signatures augmente. Celles de MM. Rolle et Nogent-Saint-Laurens ont été apposées.

« On parlait, à cette occasion, d'un incident assez grave qui se serait produit; on disait « que M. Clément Duvernois aurait sollicité l'honneur de mettre sa signature au bas de cette demande. »

« Plusieurs des signataires, surpris de cette avance, auraient annoncé leur intention, si M. Clément Duvernois signait, de retirer leurs signatures. Cela, on le comprend, n'avait rien de personnel à M. Duvernois, et il s'agissait purement et simplement de la situation politique que lui font ses rapports, plus ou moins avoués, avec le pouvoir.

« La signature de M. Clément Duvernois a été refusée. »

La signature de M. Clément Duvernois, dit le Peuple Français, n'a pas pu être refusée, pour l'excellente raison qu'elle n'a pas été offerte.

Jedi dernier, on a demandé à M. Duvernois s'il voulait signer la demande d'interpellation. M. Clément Duvernois a refusé parce que, son élection n'étant pas encore validée, il jugeait convenable de ne s'associer à aucune manifestation politique, soit dans un sens soit dans un autre.

On dit que dans une nouvelle réunion, tenue chez M. Brame, il a été décidé qu'une interpellation serait présentée sur les événements de Paris. Elle réunira 123 signatures.

Nous lisons dans une correspondance adressée de Paris, le 3 juillet, au Phare de la Loire :

La Bourse a monté aujourd'hui sur toute la ligne par suite du bruit de la nomination prochaine d'un ministère tiers-parti et de la conclusion de l'affaire franco-belge.

D'après ce qui se disait à la Chambre, M. Rouher se mettrait de son côté à la tête d'une évolution libérale, et M. du Miral déposerait au nom de la droite un amendement demandant : 1° la nomination du bureau entier par la

Chambre ; 2° le rétablissement de l'adresse ; 3° l'extension du droit d'amendement ; 4° des modifications dans le droit d'interpellation.

Pour en revenir au tiers-parti dont la demande d'interpellation réunit, dit-on, à l'heure qu'il est, 92 signatures, il préciserait son programme et l'étendrait en demandant, outre ce que demande la majorité, ainsi que je viens de le dire, la responsabilité ministérielle, l'initiative parlementaire, le choix dans la Chambre des ministres, ceux-ci restant députés ; la faculté par la Chambre de faire son règlement.

Le bruit court que l'Empereur aurait lui-même exprimé le désir que les députés chambellans renonçassent à leurs fonctions d'officiers de la couronne.

Nos journaux gouvernementaux s'accordent à déclarer ce soir que la commission franco-belge a terminé ses travaux et que l'arrangement intervenu est favorable aux deux parties.

D'après les informations du Temps, le même arrangement serait, au contraire, « un peu boiteux. » Nous verrons où est le vrai entre ces deux affirmations divergentes.

LA GRÈVE DES MINEURS.

Au moment où l'on espérait voir tout rentrer dans l'ordre dans le bassin houiller de la Loire, on signale de nouvelles démonstrations qui rappellent les premiers jours de la grève.

Le Mémorial de la Loire parle d'une troupe composée d'une vingtaine de mineurs, qui, partie de la place Royale, où elle stationnait, s'est portée mercredi sur le puits Villebœuf, situé sur le boulevard du Jardin-des-Plantes, en pleine ville.

Depuis quelques jours, le puits Villebœuf, d'après le désir de son directeur, n'était plus occupé militairement.

Arrivés sans encombre à la mine, les agitateurs ont donné au mécanicien l'ordre d'arrêter la machine, menaçant d'enlever eux-mêmes les grilles et de lâcher la vapeur, si on n'obéissait pas.

En même temps, ils ont enjoint à l'ingénieur de faire remonter sur-le-champ les hommes qui travaillaient dans les galeries.

Sur la réponse qu'on leur a faite, qu'il n'y avait dans le puits que des gouverneurs, ils ont répliqué qu'ils venaient de compter les chapeaux, qu'ils étaient treize ouvriers dans les chantiers et qu'on se hâtât de les rappeler, sinon...

Faute de moyens de résistance, on a dû se résigner.

Cet incident, qui a pris quelque temps pour être mené à fin, avait attiré devant le puits Villebœuf une foule qu'on peut évaluer à un millier de personnes.

On ajoute que, dans la matinée, des espions avaient été envoyés pour surveiller la sortie du charbon et rendre compte à qui de droit de l'état des choses.

Il paraît même avéré qu'un des meneurs de la grève s'était introduit, de sa personne, dans les galeries et qu'il y a donné, plus d'une fois, des signaux à contretemps au risque de causer un sinistre. Cet individu est l'objet, nous dit-on, des recherches de la gendarmerie.

Après avoir ainsi interrompu par violence les travaux de Villebœuf, la bande perturbatrice s'est dirigée sur le Soleil, où deux cents individus environ se trouvaient réunis. Quelques pourparlers ont eu lieu ; puis la masse, divisée en nombreux petits groupes, s'est portée sur le Montcel-Sorbiers.

Là, va se renouveler sans doute la scène du puits Villebœuf. Ordre d'éteindre les feux, de faire remonter les mineurs ; sans quoi, bris immédiat des machines.

Le puits du Montcel-Sorbiers avait un poste de soldats suffisant pour protéger les travailleurs. Nous ignorons, dit notre confrère de Saint-Etienne, les raisons particulières qui ont déterminé l'ingénieur à céder à la menace. Toujours est-il que les galeries ont été évacuées à l'approche des mineurs étrangers.

De là, la troupe a marché sur la Chazotte, où près de 700 ouvriers sont occupés. Mais les abords du puits étaient fortement gardés par un détachement de dragons et de gendarmes. A leur arrivée les grévistes ont été cernés et force leur a été de battre en retraite, ou de se laisser prisonniers. On en a retenu une dizaine qui ont été amenés le soir, sous bonne escorte, à Saint-Etienne.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Quelques journaux ont annoncé que le Prince Impérial accompagnerait l'Impératrice dans le voyage que Sa Majesté se propose de faire en Egypte.

Nous sommes en mesure d'affirmer que cette nouvelle est inexacte. Sa Majesté l'Impératrice assistera seule à l'inauguration de l'isthme de Suez.

Le vice-roi d'Egypte, débarqué jeudi à Calais, est parti immédiatement pour Bruxelles.

Ses deux fils sont à Paris.

On prépare pour mardi 6, une grande fête à Versailles, en l'honneur du Khédive. Cette fête est organisée d'après les ordres de l'Impératrice.

L'état du général Cialdini donne, paraît-il de graves inquiétudes.

On nous annonce la mort de la mère de la princesse Kostchoubé (née Alix Bressant). Elle a succombé jeudi soir au milieu des siens.

Tout récemment Mme Bressant, à la suite d'une légère indisposition, s'était fait servir un

souper dans lequel figurait une modeste tranche de melon.

Une indigestion s'en est suivie et a déterminé le décès que nous enregistrons.

On sait que toutes les grandes routes impériales de France ont leur point de départ au centre du parvis de la cathédrale de Paris.

Il paraît qu'une merveilleuse grande colonne militaire, tout en bronze doré, va être érigée au point mathématique de ce départ.

Autrefois, il y avait une simple borne en pierre de liais.

La grève des ouvriers boulangers a été proclamée à Lyon dans une assemblée qui avait lieu chez un traiteur de la rue Duguesclin, le 1^{er} juillet.

A l'issue de cette réunion, dit le Salut public, une cinquantaine de compagnons se sont dirigés bras-dessus bras-dessous vers les Terreaux en chantant et en vociférant : Vive la grève ! Il était environ neuf heures et demie.

Arrivés à l'entrée de la rue du Puits-Gaillot, ils se sont trouvés en présence d'une escouade de sergents de ville qui leur a enjoint de cesser leur tapage.

Cette injonction ayant été mal accueillie, les agents ont mis la main au collet des plus turbulents. Seize ou dix-huit d'entre-eux ont été arrêtés. Ils n'ont fait d'ailleurs aucune tentative de rébellion.

On télégraphie de Rome, dimanche :

Le Great-Eastern est à une distance de 1145 milles, il a dépassé la moitié de la distance de France en Amérique. Les signaux sont excellents.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les noces d'or de M. l'abbé Fourmy, que l'on a célébrées dernièrement à Beaupreau, ne devaient pas se passer sans que Saumur y prit part. Notre ville était bien représentée à cette fête par le clergé des diverses paroisses, mais ce n'était pas assez ; les fidèles de St-Pierre et même de la cité ressentaient le besoin de donner à cet ancien pasteur, un nouveau témoignage de sympathie.

Sur les instances de son digne successeur, M. Fourmy a bien voulu répondre à ce désir général et venir fêter, au milieu de son ancien troupeau, le patron de sa paroisse.

Dimanche, c'était donc grande allégresse à St-Pierre. Tout annonçait la pompe et la solennité, et le recueillement de la pieuse affluence plus encore que les décors qui ornaient le temple saint. Pauvres et riches, petits et grands, se pressaient dans cette enceinte trop étroite, pour recevoir la bénédiction de leur ancien pasteur et unir leurs prières aux siennes. Cette manifestation avait quelque chose de véritablement touchant, et prouve combien sont vifs dans notre population le

— Je te connais ! dit Yves.

— Armelle n'est pourtant cause de rien !

— Elle peut bien m'épouser, je pense !

— Et faire mon bonheur.

— Ton bonheur ! c'est bien le cadet de mes soucis... elle est gentille ; sa voix est douce et fidèle, sa taille mince : pas moins la Charlotte la vaut, et la Françoise aussi. J'ai eu pour elle une idée, et voilà. Si elle ne te gante pas, Daniel, je me tournerai d'un autre côté, et, par ma foi, cela fera la joie de tout le monde, excepté à Machecoul qui ne sera pas payé de ton compte, et à toi qui n'auras pas les quatre cents pistoles.

— La Gervaise est si méchante ! dit le coupeur de paille.

— Pour qui sont inventés les bâtons de cormier vert ? Tu n'avais pas tant de scrupules avec Annette !

— Ne me parle pas d'Annette, verse-moi à boire.

Daniel avala un grand verre d'eau-de-vie.

Il s'accouda sur la table, posa sa tête sur ses bras, et une demi-heure après :

« Je vais retirer mes papiers », dit-il.

Ce qui venait de se conclure entre ces deux hommes était si affreux, si lâche, si misérable, qu'ils eurent honte d'eux-mêmes malgré leur dépravation, et qu'ils se séparèrent presque aussitôt, plutôt comme des complices que comme des amis.

Daniel fit, comme il l'avait dit, venir son extrait d'âge ; il eut l'acte de décès de sa femme et quelques jours après, au grand étonnement de la paroisse, il fit publier ses bans à la messe.

L'abbé Kerdrec ne devina point ce qui se tramait ; mais il tremblait instinctivement pour le bonheur d'Armelle.

Gervaise et le coupeur de paille se marièrent un matin, se cachant comme s'ils commettaient un crime. Les enfants du village les poursuivirent de leurs clameurs ; la Gervaise rentra chez elle. Daniel voulait en toute hâte achever son œuvre.

Il se rendit chez Gorju :

« Monsieur le maire, dit-il, j'ai besoin d'Armelle : rien ne s'oppose à ce qu'elle rentre chez son père... »

Gorju lut au fond de l'âme du malheureux.

« Dieu vous jugera ! » dit-il.

Le curé passait sur la route ; le coupeur de paille lui cria :

« Je vais quérir Armelle ! »

— Que Dieu vous pardonne ! murmura le prêtre.

Marthe avait appris à la jeune fille le mariage de son père.

Armelle, ne prévoyant point les suites terribles qu'il aurait pour elle, s'en était presque réjoui.

« Cela vaut encore mieux ! » dit-elle.

A midi, au moment du repas, le coupeur de paille parut sur le seuil. Yves devint pâle, Armelle trembla. Patriarche demeura calme, imposant et digne.

« Que voulez-vous ? demanda-t-il.

— Je m'expliquerai ailleurs », dit Daniel. Le fermier se leva.

« Entrons dans cette chambre, dit le coupeur de paille, n'est-ce pas là que se traitent les affaires de famille ? »

Une lueur d'espérance entra dans l'âme de Marthe.

« Viens », dit-elle à Jean.

Armelle la suivit en s'appuyant sur son épaule.

« Voilà ! dit le coupeur de paille : vous avez deux fils ; tous deux aiment ma fille, et la demandent en mariage ; je préfère, moi, Yves à Aubin... Je la refuse à Aubin, je la donne à Yves.

— Yves ne nous a rien dit, s'écria Jean.

— C'est à moi qu'il a parlé.

— Je ne permets pas à Yves d'épouser Armelle : il ne le mérite pas, dit le fermier.

— Armelle est notre fille aussi ! ajouta Marthe.

— Eh bien, moi, je refuse mon consentement au mariage d'Aubin et d'Armelle... L'enfant est mineure... et comme il ne serait pas convenable qu'elle habite entre deux prétendants... je l'emmène chez moi, où sa belle-mère l'attend. »

Patriarche comprit alors pourquoi le coupeur de paille avait épousé la Gervaise.

Armelle agenouillée, le front enseveli dans les genoux de la fermière, sanglotait à fendre l'âme.

Patriarche répondit :

« Ce que vous faites est d'un méchant homme. Vous ne vous souvenez que vous avez eu une fille que pour la tourmenter et lui briser le cœur... Mais je la connais, elle ressemble à sa mère... elle mourrait à la peine sans se plaindre, la prière aux lèvres, le pardon dans les yeux... Je la conduirai moi-même à votre porte, comme un berger mènerait l'agneau à la boucherie... Mais il faut lui laisser le temps de pleurer toutes ses larmes et de nous dire adieu ! et maintenant partez, Daniel ! votre vue nous fait mal ! »

— Si vous ne l'amenez pas ce soir..., dit le coupeur de paille.

— A qui est-il permis de douter de ma parole ? demanda Jean.

— C'est bon ! j'y compte. »

Le coupeur de paille sortit.

« Mon Dieu, pourquoi ne suis-je pas morte ? s'écria la pauvre fille... Aller dans cette maison où ma mère est trépassée, où demeure la Gervaise... et vous quitter, Marthe ! et vous aussi, mon second père ! Ne plus vous voir jamais ! Perdre vos douces paroles et vos bons

souvenir et la reconnaissance pour la longue carrière de M. Fourmy, toute remplie de dévouement et d'abnégation.

M. l'abbé Chesneau, grand-vicaire à Angers, est monté en chaire à la grand-messe. Par respect et par délicatesse, il n'a pas voulu retracer une vie de trente années de labeurs; mais il a fait le portrait du véritable pasteur et a laissé à chacun le soin de reconnaître dans ce tableau, son ancien curé. L'émotion qu'il ressentait lui-même a été bientôt partagée par toute l'assistance.

Avant de quitter la chaire, il a demandé au vénérable vieillard, de bénir cette paroisse, cette population, son digne successeur; de bénir les œuvres qui sont nées et ont grandi sous sa direction, afin qu'elles prospèrent de plus en plus.

Jeudi matin, le feu s'est déclaré au village des Sablons, commune des Rosiers, dans une meule de foin, chènevottes et menus bois appartenant aux époux Thiercelin. La perte est estimée à 160 fr.

L'enfant, âgé de 5 ans, aurait avoué avoir pris des allumettes chimiques au domicile de ses parents et être venu, en s'amusant, les allumer auprès de la meule de foin.

Un autre incendie s'est déclaré dimanche soir, à Varrains, au domicile du sieur Beillard, cultivateur, dans une grange contenant des grainages et des instruments aratoires.

Malgré l'empressement de la population, il n'a été possible que de préserver les bâtiments voisins, le hangar a été complètement consumé. Les pertes s'élèvent à 1,500 francs pour le propriétaire, M. Chauvet, 1,400 francs environ pour le fermier, et 400 francs de dommages pour les voisins.

Le tout était assuré.

La cause de ce sinistre est inconnue.

Voici la liste des jurés appartenant à notre arrondissement, appelés à faire partie des assises qui doivent s'ouvrir à Angers le 2 août prochain :

MM. Bouché (Eug.-Alex.), propriétaire à St-Martin-de-la-Place;
Moreau (Clément), propriétaire à Allonnes;
Lemeusnier (Frédéric), propriétaire à Allonnes;
Cormery (Charles), avocat à Saumur;
Girard (Edouard), propriétaire à Saumur;
Dillay (Auguste), meunier et maire d'Espieds;
Cesbron (René), propriétaire à Doué.

Le *Moniteur de l'armée* publie la note suivante :

« Par une circulaire, en date du 26 juin 1869, S. Exc. le maréchal ministre de la guerre

notifie aux généraux, commandant les divisions militaires, les dispositions suivantes : Les militaires libérales en 1869 et 1870, qui ont été renvoyés dans leurs foyers pour y être maintenus en congé (circulaires des 24 et 27 mars 1868, 8 mars et 3 mai 1869), seront assimilés, sous le rapport du mariage, aux militaires de la réserve et aux jeunes soldats de la deuxième portion du contingent des classes de 1862 et 1868. En conséquence, les généraux commandant les divisions militaires sont autorisés à accorder *directement*, après examen de leur position, des permissions de mariage aux militaires en congé qui se trouveront dans leur dernière année de service. Quant aux hommes en congé qui, à partir du 1^{er} juillet 1869, n'auront plus que dix-huit mois de service à faire, ces officiers généraux pourront adresser au ministre des *propositions individuelles* en faveur de ceux dont la situation de famille sera exceptionnellement digne d'intérêt. »

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Les nommés Lesseline et Hermenault, sortant tous deux de la maison centrale de Fontevault et placés sous la surveillance de la police, venaient d'arriver à Angers où leur premier soin avait été de consacrer à boire les quelques économies qu'ils possédaient. Jeudi dernier, vers une heure de l'après-midi, ils étaient arrivés à leur dernier sou, et se dirigeaient vers le pont de la Basse-Chaine, sous l'influence de nombreux verres de vin blanc et en dissertant sur leur triste avenir.

— C'est affreux, dit l'un d'eux, d'être en surveillance ! Qu'allons-nous faire ? Nul ne voudra nous occuper, et nous voilà presque obligés de rester dans la mauvaise voie où nous sommes entrés. Il est vrai qu'il y a un moyen d'en sortir : c'est de se jeter à l'eau et de se débarrasser de la vie.

— Est-ce ton avis demanda l'autre ?

— Oui.

— Tu es un homme et tu as du cœur ?

— Oui.

— Eh bien, tope-là, et noyons-nous ensemble.

— Ils étaient arrivés au milieu du pont. Ils se débarrassèrent immédiatement de leurs vêtements.

— Allons, dit le premier prêt, au commandement de trois. Un, deux, trois !

Tous deux franchirent le parapet et tombèrent en même temps dans la Maine.

Lesseline, qui savait nager, revint sur l'eau, et plongea de nouveau pour aller retrouver son camarade qui n'avait pas reparu; puis, revenant une seconde fois à la surface, il se mit à nager tranquillement vers la rive où il aborda sain et sauf.

Arrêté aussitôt par un agent de police, il fut mis à la disposition de M. le procureur impérial.

— Je ne pouvais pas me noyer, disait-il; je savais nager. Mais le camarade qui est resté au fond de la rivière est un homme de cœur ! c'est un Français !

Toutes les recherches qui ont immédiatement été faites pour retrouver le corps de Hermenault sont restées sans résultat.

Nous lisons dans le *Phare de la Loire* :

Comme le faisaient supposer les renseignements publiés, le commis de MM. E. Naudin et Durand-Gassel, était un commis infidèle; mais il n'a pas échappé aux recherches actives de la police. On nous communique en effet le télégramme suivant :

« Paris, 4 juillet, 9 h. 50 m. »

« Augustin Fruchard a été arrêté hier au soir, à 9 heures, porteur de 60,570 francs. »

Le dénouement de ces sortes d'aventures est donc toujours le même. Fruchard a eu le sort des caissiers coupables qui l'avaient précédé dans la voie mauvaise où il s'est malheureusement engagé, sous l'empire d'une tentation funeste. Il est bon qu'on insiste sur la leçon qui ressort de tels exemples. Un employé peut bien à notre époque prendre la fuite avec des valeurs volées, et se flatter de se dérober à toutes les recherches, mais il n'a réellement aucune chance de réussir dans ce projet, les moyens d'action de la police sont maintenant si multipliés et si rapides que le fuyard, souvent sans reproche jusque-là, ne tarde pas à tomber aux mains de la justice et à déplorer son égarement.

Nous trouvons dans le dernier numéro du *Bulletin hebdomadaire de l'Agriculture* une bonne méthode pour détruire les limaces dans les jardins. Nous la reproduisons, car le temps humide, qui est général, favorise les ravages de ces ennemis de l'horticulteur :

« Depuis quelques jours, les limaces recommencent leurs ravages dans les jardins. Il faut immédiatement employer la chaux en poudre mélangée de cendre. L'opération faite le soir, les quelques limaces trouvées le lendemain sont comme cuites et s'écrasent entre les doigts. Cependant beaucoup de cultivateurs ont employé la chaux sans succès. En effet, ce n'est pas quand les limaces sont cachées sous terre qu'il faut saupoudrer les plantes. Agir ainsi en préserve celles-ci pour un instant; quand les limaces se présentent, peu satisfaites de cette poussière, elles rentrent dans leurs trous; au bout de quelques heures l'amertume et l'action caustique de la chaux et de la cendre disparaissent; les limaces quand elles se présentent pour manger, ne trouvant plus rien de délectable, et plus poussées encore que la première fois par la faim, ne broutent que de plus belle. C'est le soir, au bord de la nuit, après une pluie ou par un temps doux, lorsque les limaces accourent de tous côtés et qu'elles sont bien en train de prendre leur repas, qu'il

faut répandre sur elles la chaux avec la cendre. La mort est alors instantanée. Si quelques-unes échappent, et cela arrive toujours, car toutes ne se trouvent pas réunies absolument à la fois, on recommence le lendemain ou un peu plus tard, si le temps n'est pas favorable. En agissant ainsi, on les détruit complètement. »

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Journal de Paris* :

« Samedi, à l'ouverture de la séance, le bruit courait que MM. Rouher, de Forcade, de la Valette et Baroche avaient donné leur démission dans le conseil des ministres tenu le matin. L'Empereur aurait reçu la démission, mais sans rien dire qui pût en faire prévoir l'acceptation ou le refus.

« On nous confirme que M. Buffet aurait vu l'Empereur.

« Ce qui est certain, c'est que M. Emile Ollivier et M. de Persigny ont eu une entrevue à laquelle assistait M. Emile de Girardin. Cette entrevue a eu lieu dans un des bureaux du Corps-Législatif pendant la séance. Elle a servi de thème à de nombreux commentaires dans la salle des Pas-Perdus; on laissait même circuler la liste d'une combinaison ministérielle dans laquelle entreraient MM. de Persigny, Emile Ollivier, Buffet.

« Le maintien de M. de Forcade était considéré comme possible et celui de M. Magne et de M. le maréchal Niel comme certain. M. l'amiral Rigault de Genouilly aurait déclaré que s'il y avait un remaniement ministériel il se retirerait; M. de Chasseloup-Laubat lui succéderait à la marine. Un remaniement ministériel est imminent, mais nous ne croyons pas que les choses soient si avancées qu'on puisse déjà donner des noms. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

CRÉDIT FONCIER SUISSE

Le 20 juillet prochain, à Genève, il sera procédé, en séance publique, à un tirage au sort de 432 obligations 3 % remboursables à 500 francs.

Le 1^{er} numéro sortant gagnera 100,000 f.

Le 2^e id. id. id. 25,000

Le 3^e id. id. id. 10,000

Le 4^e id. id. id. 5,000

Les 10 numéros suivants

1,000 fr. chacun, soit: 10,000

Total des lots : 150,000 f.

Nota. On délivre les obligations Foncier suisse 5 % et 3 % à l'Union des Actionnaires, 18, Chaussée-d'Antin, à Paris.

Elles se négocient aux Bourses de Paris et de Genève.

exemples ! Oh ! le cœur me manquera ! Je tomberai sur le chemin... c'est sûr... Quelle croix à porter, doux Jésus !... et nos fiançailles, et tout le bonheur que nous attendions ! Ma mère, ma chère mère, vous ne pouvez pas laisser partir votre petite Armelle... »

Patriarche la releva doucement.

« Ma fille ! ma vraie fille par le sang du cœur ! Ne te laisse pas abattre par l'affliction : quand la pluie couche les blés, le soleil les relève... Dieu et les anges te visiteront dans ta détresse... Compte ce que tu as de temps à souffrir... Il y a un terme à tout, hors à l'éternité mauvaise qui sera pour les âmes haineuses et insoumises à la volonté de la Providence. Tu auras tes dix-huit ans en août... ce sera trois années à attendre... Aubin t'aime comme sa propre vie... Prends courage ! Trois années se passent... Et puis, le dimanche, dans le banc, à l'église, tu pourras prendre ta place... Ton père qui te poursuit dans notre foyer ne te réclamera pas à Dieu... »

— Oh ! vous êtes bonne, Marthe ! vous êtes bonne comme une mère ! ce que vous me dites me fait du bien ! L'épreuve est rude, mais je suis chrétienne, et mon père... »

Patriarche la prit dans ses bras.

« Nous souffrirons ici, ma fille, nous te garderons la mesure... Sèche tes yeux... Nous allons tout doucement

nous rendre au champ où Pierrot te cacha dans la gerbe... puis de là sur la tombe d'Annette, pour qu'elle te protège et qu'elle te bénisse. »

Le fermier et la fermière prirent Armelle par la main.

En passant dans la salle où le repas s'achevait silencieusement, Patriarche dit :

« Viens, Aubin. »

Yves devint pâle, et se leva pour suivre. D'un regard son père le cloua à sa place.

« Prends le bras de ton fiancé, dit Jean Patriarche, tu n'offenses pas Dieu; vous vous aimez assez pour avoir quelque chose à vous dire ! »

Les pauvres enfants ne se parlaient pas. Muets et désolés, ils marchaient, voyant la nature au travers d'un crêpe noir. Ils craignaient de pleurer. Du reste, qu'auraient-ils pu se dire ?

Le long du chemin Armelle cueillit des violettes.

Au cimetière elle les déposa sur la tombe d'Annette.

« Je n'ai pas le courage de quitter cet endroit, murmura le jeune homme; je souhaiterais qu'on m'y ensevelît tout de suite.

— Et ta mère, Aubin, et ton père !... »

— J'ai tort ! dit-il, et il se mit à sangloter.

— Ecoute, reprit la jeune fille, comme toi je me suis sentie prise d'angoisse... Les clous de la maison me

paraissent faire partie de mon cœur... Quitter la ferme, c'était mourir... Et dans le sein de Marthe j'ai versé toutes mes larmes... Mais j'ai regardé en haut, le clocher m'a montré la croix... Plus haut encore, j'ai entrevu les saints avec les palmes du martyre... Et au sommet du ciel le Sauveur portant des blessures à ses mains et à ses pieds... Je t'attendrai, Aubin, et tu me seras fidèle... Songe donc que Marthe te consolera ! Mais moi ! qui aurai-je ? Ne m'enlève pas ma force, si petite déjà... dis-moi qu'il faut faire son devoir, partout, toujours, avant tout !... »

Elle se pencha vers lui et ajouta plus bas :

« Tu auras l'âme déchirée par un nouveau glaive : quelque malheur qui te frappe, quelque blessure que tu reçoives, souviens-toi de pardonner ! Dieu le veut, et moi je t'en supplie ! »

— Que veux-tu dire ! demanda Aubin.

— Rappelle-toi mes paroles le jour où te viendra la tentation de venger... »

Armelle semblait se roidir contre la douleur.

Le soleil baissait; elle dit encore à Aubin :

« Console notre mère ! prie pour moi ! mets des fleurs sur cette tombe ! »

Sa main tremblante se posa sur le front d'Aubin, comme si elle le bénissait. Ses lèvres s'agitèrent : pas un son ne sortit de ses lèvres, et, prenant Patriarche,

elle quitta le cimetière sans se détourner.

Quand le groupe atteignit la limite du clos du coupeur de paille, Armelle embrassa Patriarche et sa femme, regarda le ciel, poussa la clôture de genêt et entra.

Le fermier et Marthe n'eurent pas la force d'aller plus loin; ils tournèrent le dos à la mesure et s'éloignèrent, courbés, navrés, étouffant leurs larmes.

Le coupeur de paille avait beaucoup bu pour avoir une contenance assurée. Au fond, sa fille lui imposait, il avait honte devant elle.

Armelle tenait à la main un petit paquet.

Elle le posa sur un escabeau en disant d'une voix calme :

« Bonsoir, mon père ! »

— Et à ta mère, tu ne dis rien ?

— Bonsoir, madame Daniel, ajouta Armelle. »

La Gervaise ne répondit pas.

Un moment après Armelle demanda :

« Où coucherai-je ? »

— Dans l'étable de Blanchette. »

Blanchette c'était la chèvre qui avait nourri Armelle.

(La suite au prochain numéro.)

Nous appelons, d'une manière spéciale, l'attention de nos lecteurs sur les PRIMES GRATUITES EXCEPTIONNELLES offertes aux abonnés de l'Univers illustré. L'abonnement ou le renouvellement pour un an donne droit au souscripteur à faire prendre gratuitement dans les bureaux de l'Univers illustré, l'une des quatre primes suivantes, à son choix :

1° Un abonnement d'un an, soit au journal les Bons Romans, soit au Journal du Jeudi ; soit encore deux volumes brochés de l'un ou l'autre de ces journaux qui paraissent deux fois par semaine avec de belles illustrations et publiant les meilleurs romans des auteurs contemporains les plus célèbres ;

2° Deux volumes, c'est-à-dire une année de la collection de l'Univers illustré (du tome I à XI) ; ou bien un semestre, soit un volume de la période qui suit jusqu'à ce jour, l'Univers illustré ayant doublé sa publicité à partir du tome XII ;

3° Les Chefs-d'œuvre de la gravure moderne, superbe album du prix de 20 fr. en librairie, 56 magnifiques planches in-folio, avec texte descriptif, riche reliure avec fers spéciaux ;

4° Les Chefs-d'œuvre du théâtre moderne, deux beaux volumes composés des pièces les plus célèbres représentées depuis vingt ans sur les théâtres de Paris. — Voir dans le numéro de l'Univers illustré du 12 juin les PRIMES GRATUITES afférentes aux abonnements ou renouvellements de six mois.

ETAT-CIVIL du 15 juin au 1^{er} juillet.

NAISSANCES.

Sexe masculin, 5
— féminin, 1. — total, 6.

MARIAGES.

21, Louis-Romain Suberbie, forgeron, et Emélie Gabiller, lingère, tous deux de Saumur.

23, Antoine Person, capitaine, directeur de de l'arçonnerie de l'Ecole de cavalerie, chevalier de la Légion d'Honneur, et Louise-Emmanuelle-Blanche Leflet, sans profession, tous deux de Saumur.

28, Alfred-Théodore Gratien, négociant, et Louise-Augustine-Nelly Rosset, sans profession, tous deux de Saumur.

René Rochereau, jardinier, du Coudray-Macouard, et Marie-Anastasie Jamin, domestique, de Saumur.

20, Florent Gendron, cultivateur, de Turquant, et Marie-Louise-Virginie Lamotte, couturière, de Saumur.

DÉCÈS.

12, Inconnu (cadavre retiré de la Loire et méconnaissable). — 16, Sophie-Renée Marquis, sans profession, 77 ans, de Saumur, morte à Guelma, province de Constantine, le 10 janvier 1869. — 17, Frédéric Geinsay, propriétaire, 86 ans, rue Saint-Nicolas ; — 18, Jeanne Cailleau, journalière, 74 ans, veuve Louis Hubault à l'Hôpital ; — 19, Joseph Cerf, colporteur, 85 ans, à l'Hôpital ; — 20, Etienne Sauger, cloutier, 29 ans, à l'Hôpital ; — Victor Cottereau, bourrelier, 39 ans, à l'Hôpital ; — 21, Louise Ferrouin, lingère, 75 ans, veuve Michel Garreau, à la Providence ; — 24, Valentin Kryzanowski, 60 ans, employé des ponts-et-chaussées, à l'Hôpital ; — Ferdinand Vernaud, 1 an, rue Petite-Bilange ; — Auguste Perriault, cordonnier, 52 ans, à l'Hôpital.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Marché de Saumur du 3 juillet.

Froment (l'h.) 77 k.	19 77	Huile de noix	50 k.	57 —
2 ^e qualité.	74 19	— chenevis	50	40 —
Seigle	75 11	— de lin.	50	44 —
Orge	65 11 50	Graine trèfle	50	—
Avoine	50 12	— luzerne	50	—
Fèves	75 —	Foin (charr.)	780	65 —
Pois blancs	80 30	Luzerne —	780	60 —
— rouges	80 30	Paille —	780	55 —
Graine de lin.	70 27	Amanches	50	—
Colza	65 29	— cassées	50	—
Chenevis	50 14	Cire jaune	50	170 —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1868.	1 ^{re} qualité	180 à 250
Id.	2 ^e id.	150 à 180
Ordin., envir. de Saumur 1868.	1 ^{re} id.	60 à 70
Id.	2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1868.	1 ^{re} id.	50 à 65
Id.	2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1868.	1 ^{re} id.	45 à 50
Id.	2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1868.	1 ^{re} id.	32 à 40

ROUGES (2 hect. 20).

Souzy et environs 1868.	1 ^{re} qualité	85 à 100
Champigny, 1868.	1 ^{re} qualité	150 à 200
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1868.	1 ^{re} qualité	85 à 100
Varrains, 1868.	2 ^e id.	» à »
Bourgueil, 1868.	1 ^{re} qualité	105 à 150
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigny 1868.	1 ^{re} id.	95 à 100
Chinon, 1868.	1 ^{re} id.	80 à 105
Id.	2 ^e id.	» à »

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Grefse du tribunal de commerce de Saumur.

Les créanciers de la faillite du Comptoir d'escompte de Saumur, Arrault et C^{ie}, sont invités à se trouver le 27 juillet courant, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, (272) TH. RAVENAU.

Etude de M^{re} LAUMONIER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 18 juillet 1869, à midi,

En l'étude de M^{re} LAUMONIER, D'UNE

PETITE PROPRIÉTÉ

Située vieille route d'Angers, commune de St-Lambert-des-Levés.

Cette propriété, contenant 16 ares 50 centiares, close de murs, consiste en maison, cour, hangard, jardin bien arboré, et portion de boire.

Elle joint M^{re} Taveau, M. Toussein, l'ancien bras de Loire et la vieille route d'Angers.

Jouissance immédiate. Mise à prix : 4.600 fr.

Une seule enchère adjugera. On peut traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser à M. CORIOLLE gantier à Saumur, ou à M^{re} LAUMONIER. (273)

A VENDRE A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située rue du Petit-Maure, entre les Bains et la Caisse d'épargne, avec sortie sur la rue du Marché-Noir, joignant MM. Rivaud et Normandine.

Cette maison, divisée en deux habitations distinctes, contient plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; beaux greniers au-dessus, deux caves, cour, pompe, etc.

S'adresser, pour traiter, à M^{re} LE BLAYE, notaire.

A CÉDER DE SUITE

UN

TRÈS-BON FONDS DE COMMERCE

DE

Mercerie et Bonneterie

Situé dans un des meilleurs quartiers de Saumur.

Bonne clientèle.

S'adresser à M^{re} CARRÉ, place du Marché-Noir, n^o 5, Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos. S'adresser à M. GIRARD père.

AVIS AUX PÊCHEURS.

Au moment de l'ouverture de la pêche, il n'est pas inutile de rappeler aux pêcheurs que M. NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean, est le seul dépositaire de l'appât du célèbre pêcheur Suédois Skolfeld, appât dont beaucoup de personnes connaissent les propriétés pour attirer le poisson. Prix 0 fr. 75 c. (246)

Médaille d'OR. — Prix de 16,600 fr.

QUINA LAROCHE

ET RECONSTITUANT

ÉLIXIR TONIQUE

PILULES d'Iodo-Ferrugineux

Chlorose, appauvrissement du sang, etc.

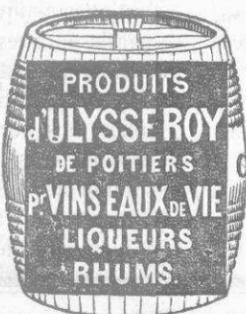
Dépôt à Saumur, chez M. SUREAU. D'ABLANCOURT, pharmacien. (145)

ART DENTAIRE.

Le docteur **Belmont**, dentiste à Paris, grande rue des Batignolles, n^o 11, se rendra prochainement à Saumur.

Ancien interne des hôpitaux, ex-prosecteur d'anatomie, dentiste de la maison municipale de santé de Paris, de l'Ecole impériale des mines, du collège municipal de Chaptal, et des principales communautés et établissements d'éducation de la capitale, le docteur Belmont peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que depuis dix ans qu'il pratique la prothèse dentaire, il ne connaît pas un seul de ses clients qui soit en possession d'une pièce ou appareil dentaire artificiel dont il ne se serve parfaitement pour la mastication.

L'époque précise, ainsi que la durée de son séjour ne pouvant être fixés d'avance, M. Belmont engage les personnes qui désireraient le consulter pour ce qui concerne son art, et notamment pour la pose des dents artificielles, à lui écrire d'avance à son Cabinet, ou à l'Hôtel de Londres, où il descendra désormais. (165)



GLUTEN-VÉRON

Potage breveté

ROY & BERGER

de Poitiers.

REILLANT, dentiste, quai de Linoges, 157, à Saumur. — Cabinet des familles, pour opérations et pose de dents artificielles.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Rue de la Chouetterie, 7,

MAISON, avec jardin, écurie et remise, occupée par M. le capitaine de la Laurancie.

S'adresser à M^{re} Emile LEROUX, notaire. (247)

OFFRE D'AGENCE

dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an, sans rien changer à ses habitudes. S'adresser, franco, à MM. SANGIARD et C^{ie}, 15, place Maubert, à Paris. Joindre un timbre, pour recevoir franco instructions et prix-courants. (209)

APPAREIL SYPHON-AIGUILLE

Pour faire soi-même

l'Eau de Seltz et la Limonade gazeuse.

C. MAYER, breveté, PARIS.

Cet appareil est le plus simple, le plus maniable, le plus commode et le meilleur marché de tous ceux inventés jusqu'à ce jour. Un enfant de cinq ans peut faire l'Eau de Seltz.

L'Appareil et les Poudres à Eau de Seltz se trouvent à Saumur, chez **PAPIN-LEROY**, épicer, M^{re} de faïence et verrerie, rue du Portail-Louis.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 3 JUILLET.			BOURSE DU 5 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	71 10	» 40	» »	71 15	» 05	» »
4 1/2 pour cent 1852.	102 50	» »	» »	103 »	» 50	» »
Obligations du Trésor.	491 25	1 25	» »	491 25	» »	» »
Banque de France.	2850 »	10 »	» »	2855 »	5 »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1637 50	20 »	» »	1645 »	7 50	» »
Crédit Foncier colonial.	415 »	» »	» »	415 »	» »	» »
Crédit Agricole.	640 »	» »	5 »	642 50	2 50	» »
Crédit industriel.	646 25	» »	1 25	647 50	1 25	» »
Crédit Mobilier (estamp.).	235 »	2 50	» »	232 50	» »	2 50
Comptoir d'esc. de Paris.	710 »	5 »	» »	715 »	5 »	» »
Orléans (estampillé).	940 »	» »	2 50	946 25	6 25	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1110 »	» »	» »	1105 »	» »	5 »
Est.	581 25	1 25	» »	587 50	6 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	965 »	» »	» »	960 »	» »	5 »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	626 25	» »	» »	626 25	» »	» »
Ouest.	588 75	» »	» »	595 »	6 25	» »
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1545 »	22 50	» »	1550 »	5 »	» »
Canal de Suez.	540 »	2 50	» »	538 75	» »	1 25
Transatlantiques.	285 »	5 »	» »	281 25	» »	3 75
Emprunt italien 5 0/0.	56 55	» 55	» »	56 55	» »	» »
Autrichiens.	786 25	6 25	» »	796 25	10 »	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	522 50	6 25	» »	527 50	5 »	» »
Victor-Emmanuel.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	53 »	1 »	» »	50 75	» »	2 25
Crédit Mobilier Espagnol.	310 »	13 75	» »	306 25	» »	3 75
Saragosse.	72 »	» »	50 »	72 »	» »	» »
Séville-Xérés-Séville.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne.	53 »	» »	» »	54 »	1 »	» »
Compagnie immobilière.	104 50	» »	» »	105 »	» 50	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	345 »	» »	» »	344 50	» »	» »
Orléans.	334 »	» »	» »	324 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	328 25	» »	» »	329 »	» »	» »
Ouest.	330 »	» »	» »	330 »	» »	» »
Midi.	327 50	» »	» »	326 50	» »	» »
Est.	330 50	» »	» »	330 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le